



Fédération
Syndicale
Unitaire

SNUIPP
Section du Rhône

Yannick LE DU
Secrétaire départemental
à
M. le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale du Rhône

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons été interpellés mardi 12 et mercredi 13 novembre 2013 par de très nombreux collègues dans plusieurs circonscriptions, qui ont reçu des appels de leur IEN et/ou de leur secrétaire de circonscription, les sommant de ne pas faire grève le jeudi 14 novembre 2013 sous peine de sanction, car ils n'auraient pas fait parvenir leur intention de participation à cette grève dans les délais.

Dans la plupart des cas, les collègues avaient déposé leur intention de participation directement dans la boîte de la circonscription le vendredi 8 novembre 2013 au soir ou pendant le week-end. Ils ne sont nullement responsables de l'heure à laquelle le courrier a été relevé par l'équipe de circonscription. Dans d'autres cas, les intentions de participation à la grève ont été envoyées par mail, via la boîte professionnelle des enseignants, également pendant le week-end, donc dans les délais. Ce n'est bien évidemment pas l'heure à laquelle le mail est ouvert qui compte mais bien celle à laquelle il a été envoyé.

Face à ces pressions hiérarchiques émanant de trop nombreuses circonscriptions, plusieurs collègues ont renoncé à participer à la grève du 14 novembre, alors même que les familles avaient déjà été prévenues et s'étaient organisées en conséquence.

Les collègues malgré tout grévistes ce jour-là, ont, eux, reçu un courrier de leur IEN les rappelant à l'ordre et les menaçant de sanctions en cas de récidive.

Nous rappelons que, conformément à l'article Article L133-5 du code de l'éducation, la déclaration d'intention de grève ne doit servir qu'à la mise en place du service d'accueil et qu'elle ne peut donc en aucun cas se traduire en une entrave au droit de grève des enseignants.

Nous nous inquiétons du détournement manifeste qui en a été fait, qui plus est dans les communes ne mettant pas en place le service d'accueil, et du fait que les services de la Direction Académique (DPE 3) soient associés à ce « dysfonctionnement ». Les équipes de circonscription n'ont-elles pas d'autres missions bien plus urgentes et constructives que ce contrôle tatillon et injustifié, n'ayant eu, de fait, aucune incidence sur la mise en place ou non du service d'accueil ?

Le SNUipp-FSU demande une réponse claire de votre part sur ce sujet pour rassurer les enseignants du département sur le respect de leurs droits et une communication sans équivoque aux IEN pour retrouver un climat bienveillant entre les collègues et leur hiérarchie.

Pour tous les collègues ayant, conformément au droit, respecté les délais, nous vous demandons de donner les consignes pour qu'une lettre rectificative leur soit envoyée, annulant la précédente.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement à l'école publique et à l'intérêt de ses maîtres.

Pour les élus du SNUipp/FSU
Yannick LE DU

Copie à Mmes, M. les IEN du Rhône